



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION CTSD du 1^{er} Juin 2018

**Monsieur le Directeur Académique, Madame la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,**

Nous sommes au regret de dénoncer le calendrier carte scolaire de notre département pour cette rentrée 2018.

En effet, la tenue tardive de cet ajustement ne permet pas d'intégrer les changements dans la phase du premier mouvement des personnels. Cela a pour conséquence une déstabilisation des équipes et cela installe une précarité pour ceux nommés à titre provisoire sur les ouvertures dites « à suivre ».

Peut-être faudrait-il préparer plus en amont ces opérations afin que la majorité des situations soient traitées définitivement au CDEN de février. Cela apporterait une préparation sereine de la rentrée scolaire suivante auprès de tous nos collègues ainsi qu'auprès des parents d'élèves et des municipalités.

Il était certainement possible d'implanter certains emplois comme à l'école de Lessard/ Virey le Grand dès les opérations de carte scolaire de janvier.

Avait-on vraiment besoin de menacer de fermetures les écoles de Pierreclos, Jully/Montagny les Buxy/ St Vallerin ou encore Ouroux sur Saône qui ont des effectifs plus que corrects. Certaines écoles avec des effectifs identiques n'ont même pas reçu d'alerte.

Vous avez écouté nos demandes intersyndicales concernant le réseau d'éducation prioritaire des prés St Jean à Chalon. Où allez-vous trouver des emplois supplémentaires pour ces écoles ?

Quelles écoles vont être déshabillées afin de pouvoir tenir votre engagement ?

Lors d'au moins deux audiences pour des écoles maternelles, les délégations reçues ont obtenu comme réponse la promesse d'un demi-poste. Ce qui implique : un moyen provisoire qui n'est pas un maintien de poste, une demi-réponse pour satisfaire les parents d'élèves et les municipalités.

Il a même été compris que puisque les enfants dorment en maternelle, il n'y a pas besoin de la présence d'autant d'enseignants l'après-midi. Pour nous cela s'apparente à une méconnaissance du travail fait en maternelle. Pourtant la maternelle et la scolarisation des enfants dès 3 ans sont une priorité de l'Etat. Peut-on dire que c'est une demi-priorité ?

La scolarisation obligatoire des enfants de trois ans permettra en tout cas l'ouverture de postes pleins en écoles privées. D'ailleurs dans notre département grâce à la fermeture de l'école de Remigny, d'une classe sur le RPI des colibris, de 2 classes à Chagny, d'une classe à Fontaines, à Demigny, à Chaudenay, etc, deux classes vont être ouvertes à l'école privée de Chagny. Ouvertures fermes.

Pour l'école publique, il faut des moyens tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces moyens doivent être adaptés non pas en termes de chiffres mais en termes de situations. Ces moyens doivent être distribués de manière équilibrée afin que personne n'ait le sentiment d'être lésé. Ces moyens doivent permettre aux enseignants de remplir leurs missions afin de former de futurs citoyens épanouis. L'école doit être une priorité pour l'Etat.

L'État doit penser à chacun.

**Françoise EVERITT, Agnès FLEURY, Sylvain LEROUGE, Nadège BUGUET,
Médéric JAUMARD, Isabelle ZANCANARO Pour l'UNSA EDUCATION**